



**PRÉFET  
DU BAS-RHIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la citoyenneté  
et de la légalité

Bureau de la Réglementation et de la Citoyenneté  
Section Élections

Strasbourg, le

11 MARS 2021

### **ARRÊTÉ**

portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune d'OLWISHEIM

La préfète de la région Grand est,  
préfète de la zone de défense et de sécurité est,  
préfète du Bas-Rhin

**VU** le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

**VU** le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER en qualité de préfète de la région Grand est, préfète de la zone de défense et de sécurité est, préfète du Bas-Rhin ;

**VU** le décret du 1<sup>er</sup> décembre 2020 portant nomination de Monsieur Mathieu DUHAMEL en qualité de secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

**VU** l'arrêté du 10 décembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Mathieu DUHAMEL, secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

**VU** les résultats des élections municipales et communautaires de 2020 dans la commune d'OLWISHEIM ;

**VU** les propositions de Monsieur le maire d'OLWISHEIM ;

**VU** la désignation des représentants par Monsieur le président du tribunal judiciaire de Strasbourg ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

**ARRÊTE:**

**Article 1<sup>er</sup>:** Les personnes suivantes sont nommées membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune d'OLWISHEIM :

Membres	Titulaires	Suppléants
Conseiller municipal	Monsieur JACOB Jean-Marie	/
Délégué de l'administration	Madame ACKERMANN Colette	Monsieur LORENTZ Bernard
Délégué du tribunal judiciaire de Strasbourg	Monsieur GITZ Rémy	Monsieur WIEDERKEHR Michel

**Article 2 :** Le secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin et Monsieur le maire d'OLWISHEIM sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Bas-Rhin.

La préfète,  
Pour la Préfète  
et par délégation  
Secrétaire Général

Mathieu DUBARCEL